



**DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LE COMMERCE  
ET LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

**GRUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LES SUBVENTIONS**

*Compilation de données d'expérience et de considérations relatives  
à la conception des subventions*

**Table des matières**

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2 SUBVENTIONS À L'AGRICULTURE.....</b>	<b>1</b>
<b>3 SUBVENTIONS LIÉES À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE .....</b>	<b>4</b>
<b>4 TRANSPARENCE.....</b>	<b>7</b>

**1 INTRODUCTION**

1.1. Conformément à la Déclaration ministérielle de 2021 (WT/MIN(21)/6/Rev.2) et au plan de travail de 2022 (INF/TE/SSD/W/17) établis dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, les Membres ont eu des discussions sur les effets environnementaux et les impacts sur le commerce des subventions pertinentes, sur les questions connexes de transparence et sur le rôle de l'OMC au Groupe de travail informel sur les subventions.

1.2. À la suite de la réunion de bilan de haut niveau qui s'est tenue en décembre 2022 dans le cadre des Discussions structurées et de la communication présentée à ce sujet par les coorganisateur des Discussions structurées (INF/TE/SSD/W/21), les Membres ont aussi partagé leurs expériences à propos de la conception des subventions et examiné les moyens de renforcer la transparence et la disponibilité des données, en se concentrant sur les subventions agricoles et les subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone.

1.3. Le présent document compile les données d'expérience et les considérations des Membres relatives à la conception des subventions, sur la base des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du Groupe de travail informel sur les subventions des 16 mars et 10 mai 2023.

**2 SUBVENTIONS À L'AGRICULTURE**

2.1. Les subventions à l'agriculture ont été examinées à la réunion du 16 mars. Au cours de la discussion sur les effets environnementaux et la transparence, les Membres ont reconnu la complexité des subventions agricoles et de leurs effets sur l'environnement et ont souligné l'importance de passer à des formes de subventions qui aient moins d'effets de distorsion et soient moins préjudiciables à l'environnement.

2.2. Ils ont aussi partagé leurs expériences au sujet de la conception des subventions et examiné les questions suivantes:

- Comment prenez-vous en compte les possibles effets environnementaux et incidences commerciales dans la conception des subventions agricoles?
- Quels types de subventions agricoles peuvent être bénéfiques pour l'environnement?
- Comment conciliez-vous les considérations environnementales et commerciales?

2.3. Le tableau 1 présente une compilation des expériences partagées par les Membres sous la forme d'exposés ou dans le cadre de leurs interventions.

**Tableau 1. Expériences relatives à la conception des subventions à l'agriculture**

<p><i>Brésil: Subventions et durabilité environnementale de l'agriculture brésilienne</i></p> <p>La politique agricole brésilienne vise à renforcer la durabilité sous ses trois aspects – économique, social et environnemental – et a, entre autres, comme objectifs d'augmenter la productivité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de prévenir les pertes de production, de rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et des intrants, de récupérer et de conserver les sols, d'améliorer la qualité et le niveau sanitaire de la production agricole, de traiter le fumier et les résidus agricoles et de procéder à la reforestation. La productivité agricole du Brésil a augmenté au fil du temps, grâce aussi aux doubles récoltes. La durabilité environnementale guide depuis des décennies la politique agricole, qui inclut la politique de zonage en fonction des risques climatiques et le plan pour une agriculture à basse émission de carbone (ABC). Le plan ABC a pour but de diffuser des technologies respectueuses de l'environnement, tandis que le programme ABC donne accès à des financements écologiquement durables (entre autres options). Le Code forestier brésilien fixe des limites minimales de préservation de l'environnement dans les propriétés rurales. Même si la superficie utilisée pour l'agriculture a augmenté, elle ne représentait que 31% environ du territoire brésilien en 2021, contre près de 60% pour les forêts.</p> <p>Le crédit bonifié, principal instrument de subvention aux intrants, représente moins du tiers des ressources mobilisées par les agriculteurs et moins de 1% de la valeur de la production agricole. La durabilité environnementale est une condition essentielle pour avoir accès aux ressources. La croissance de la production s'est accélérée, alors que les subventions ont diminué, ce qui démontre la durabilité économique de l'agriculture brésilienne. Les instruments tels que le zonage économique et écologique et le zonage agricole en fonction des risques climatiques sont essentiels pour accroître la durabilité environnementale. Il est nécessaire d'associer le financement en faveur de la production durable au financement destiné à la récupération des écosystèmes, c'est-à-dire au paiement pour services environnementaux.</p>
<p><i>Costa Rica: NAMA Café et paiement pour services environnementaux</i></p> <p><i>L'initiative NAMA Café vise à promouvoir la production et la transformation de café à faible émission et durable au Costa Rica, grâce à l'adoption de technologies sobres en carbone et à l'utilisation efficace de l'eau et de l'énergie. Ce mécanisme d'incitation créé par l'Institut du café du Costa Rica (ICAFFE) permet aux bénéficiaires de recevoir des contributions monétaires pour un maximum de trois projets d'investissement, à raison d'un montant allant jusqu'à 10% de l'investissement. Ces contributions peuvent être accordées, entre autres choses, pour des technologies liées au broyage humide ou à sec, au traitement des sous-produits ou à l'utilisation d'énergies renouvelables.</i></p> <p><i>Le Fonds national de financement des forêts finance la gestion des forêts au bénéfice des PME. Il comprend aussi un programme de paiement pour services environnementaux (PPSA), financé grâce à une taxe unique sur les combustibles, dont 3,5% sont alloués au programme afin de garantir sa pérennité. D'autres contributions financières peuvent être reçues du gouvernement et de sources internationales de financement du développement. L'élaboration de ces programmes comporte un processus exhaustif de consultation au niveau intérieur avec des entités publiques, parmi lesquelles le Ministère du commerce extérieur, qui garantit que toute mesure gouvernementale sera conforme aux règles du système commercial multilatéral et du droit international.</i></p>
<p><i>Union européenne – Dimension environnementale de la Politique agricole commune (PAC)</i></p> <p>Depuis 1980, la PAC de l'UE est progressivement passée du soutien des prix au soutien couplé aux producteurs, puis au soutien découplé. Environ 85% du soutien européen à l'agriculture relève de la catégorie verte de l'OMC. L'agriculture européenne affiche des tendances décroissantes en matière d'émissions de gaz à effet de serre (19% de moins en 2017 qu'en 1990), de vente d'antibiotiques pour la production animale (40% de moins en 2020 qu'en 2011) et de pesticides chimiques. L'agriculture biologique est en augmentation avec 9% des terres agricoles utilisées en 2020. Des difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la qualité de l'eau, l'érosion du sol et les émissions d'ammoniac. En imposant des prescriptions aux agriculteurs, la PAC assure une protection environnementale de base sur plus de 80% des terres agricoles de l'UE, tandis que les engagements volontaires ciblés couvrent 15% des terres.</p> <p>La PAC vise à instaurer un juste équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La nouvelle PAC (2023-2027) prévoit une conditionnalité renforcée en ce qui concerne les exigences climatiques et environnementales obligatoires pour les agriculteurs. Les programmes écologiques et les interventions en</p>

faveur du développement rural respectueux de l'environnement constituent des incitations supplémentaires à l'adoption de pratiques volontaires au-delà de la conditionnalité. La nouvelle PAC s'appuie sur une approche ciblée et fondée sur les besoins en ce qui concerne les objectifs environnementaux et climatiques, comporte une clause de non-retour en arrière concernant les ambitions environnementales et prévoit différents mécanismes pour assurer la conformité avec le Pacte vert pour l'Europe.

*Paraguay: Bonnes pratiques agricoles*

Au Paraguay, 65% environ des exploitations agricoles ont des pratiques de gestion et de conservation du sol, dont 64% appliquent la rotation des cultures et 16% l'ensemencement direct, qui sont les bonnes pratiques les plus courantes. La production biologique n'est pas automatiquement considérée comme une bonne pratique agricole, car elle implique des compromis (par exemple des processus mécaniques nuisibles pour le sol), qui n'ont pas nécessairement un impact net positif sur l'environnement. Les autres bonnes pratiques agricoles sont, entre autres, le recours à des biotechnologies qui améliorent la productivité et réduisent l'utilisation de ressources, tandis que l'agriculture de précision permet un usage plus efficace des équipements et des parcelles, diminuant ainsi l'impact environnemental. En ce qui concerne les méthodes de culture, l'ajustement de la charge en animaux selon la capacité intrinsèque des champs disponibles améliore la productivité et peut être très bénéfique pour atténuer le changement climatique.

*Royaume-Uni: Réforme de la politique agricole*

La politique agricole est décentralisée en vertu des accords de transfert de pouvoirs à l'Écosse, au Pays de Galles et à l'Irlande du Nord. Cela signifie que chaque gouvernement a la capacité de concevoir et de mettre en œuvre les politiques applicables à son territoire. Des réformes importantes de la politique et des dépenses agricoles sont en cours. Elles permettront d'aligner le secteur sur les objectifs nationaux afin d'améliorer le milieu naturel et d'atteindre l'objectif national d'émissions nettes nulles de gaz à effet de serre d'ici à 2050. L'approche réformée visera à encourager les agriculteurs et les gestionnaires fonciers à fournir des biens et services environnementaux tels que la restauration des habitats, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion naturelle des inondations et la création de zones boisées.

2.4. Le tableau 2 présente une compilation des considérations relatives à la conception des subventions à l'agriculture qui ont été évoquées dans le cadre des discussions entre les Membres. La synthèse des éléments figurant dans ce tableau indique que les Membres tiennent compte des considérations suivantes lorsqu'ils conçoivent leurs subventions à l'agriculture:

- prendre en compte de nombreux objectifs tels que la création de revenus et d'emplois, l'élévation du niveau de vie, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale;
- considérer de manière intégrée l'impact sur la production, le commerce et l'environnement et orienter la production agricole vers la performance et la durabilité;
- ne pas accorder de subventions dans les domaines où les dommages environnementaux sont élevés, par exemple la pollution aux métaux lourds, afin d'éviter des "dépressions environnementales" dans la production agricole;
- orienter les subventions vers les bonnes pratiques agricoles, car elles peuvent limiter les effets négatifs sur l'environnement, tout en aidant les pays en développement à accroître leur productivité;
- considérer de façon globale les différents effets sur l'environnement, y compris les émissions de carbone, la biodiversité, la santé des sols et la gestion responsable de l'eau;
- considérer les effets des subventions à l'agriculture sur l'environnement, compte tenu de la situation spécifique de chaque pays;
- considérer les subventions qui peuvent être bénéfiques pour l'environnement, y compris le soutien à la fourniture de biens publics ou la compensation des pertes de revenu dues à l'utilisation de méthodes de production respectueuses de l'environnement;
- évaluer les impacts environnementaux de la politique agricole au moyen de modèles quantitatifs;
- considérer l'impact sur les agriculteurs des pays en développement.

**Tableau 2. Considérations prises en compte par les Membres pour concevoir leurs subventions à l'agriculture**

Intersection multidimensionnelle entre les subventions à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la durabilité et le développement. Lorsqu'ils conçoivent leurs politiques agricoles, les pays sont confrontés au défi de devoir définir un ensemble d'objectifs qui incluent souvent la création de revenus et d'emplois, le relèvement du niveau de vie, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la durabilité environnementale.

L'agriculture joue un rôle multifonctionnel: elle maintient la biodiversité et protège l'environnement, tout en contribuant de façon essentielle à la sécurité alimentaire et à d'autres aspects non commerciaux. Les subventions à l'agriculture peuvent soutenir et renforcer l'agriculture, tout en favorisant la durabilité environnementale.

Les facteurs environnementaux ont un impact important sur la production agricole et, dans un contexte où les ressources diminuent et où l'environnement est de plus en plus fragile, les politiques de subventions à l'agriculture devraient ménager un équilibre entre la promotion de la croissance et la protection de l'environnement, afin d'améliorer la résilience et la durabilité de la production.

Lorsqu'il s'agit de formuler des politiques de subventions à l'agriculture, l'impact sur la production, le commerce et l'environnement devrait être considéré de manière intégrée. Il faudrait accroître le soutien à la gouvernance de l'environnement agricole, de la conservation de l'eau et de la compensation écologique et renforcer globalement la protection et le soutien en faveur des ressources agricoles.

Il ne faudrait pas accorder de subventions dans les domaines où les dommages environnementaux sont élevés, par exemple la pollution aux métaux lourds, afin d'éviter des "dépressions environnementales" dans la production agricole, et cette production devrait être orientée vers la performance et la durabilité.

Avec de bonnes pratiques agricoles, les producteurs peuvent être compétitifs, tout en protégeant l'environnement. Par exemple, les effets négatifs des subventions aux engrais et aux produits phytosanitaires sur l'environnement peuvent être fortement limités par l'application de bonnes pratiques agricoles. Ce point est important pour de nombreux pays en développement qui ont de plus en plus de difficultés à lutter contre les parasites et les maladies ou à augmenter leur productivité face à des défis tels que le changement climatique.

Il faut prendre en compte les divers effets des subventions à l'agriculture et considérer les impacts environnementaux de manière globale, au-delà des émissions de carbone.

Les Membres devraient eux-mêmes identifier et évaluer les subventions nuisibles à l'environnement et les réorienter dans un sens positif, car la simple élimination ou réduction des subventions à l'agriculture peut entraîner une baisse de la production, une hausse des prix ou une diminution des revenus des agriculteurs.

Dans les processus législatifs, le gouvernement évalue systématiquement les effets environnementaux des mesures de politique agricole en utilisant des modèles quantitatifs.

Les subventions à l'agriculture peuvent être bénéfiques pour l'environnement. Le gouvernement accorde des subventions qui garantissent la fourniture de divers biens publics tels que la préservation de la biodiversité, la protection de la qualité de l'eau et de l'air ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les subventions peuvent en outre aider à compenser les pertes de revenus subies par les agriculteurs en raison de l'utilisation de méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Certaines subventions ou certains programmes d'aide à l'agriculture sont conçus pour atteindre des objectifs multiples, dont quelques-uns peuvent être liés directement ou indirectement à la protection de l'environnement.

Les effets environnementaux des subventions à l'agriculture varient selon les conditions naturelles ou les prescriptions environnementales liées au versement des subventions. Il est donc indispensable d'examiner et d'évaluer la situation de chaque pays en appliquant une approche non uniforme. Il ne convient pas non plus d'analyser les effets environnementaux au moyen d'un indicateur ou d'un repère unique en raison de leur grande complexité. La teneur des données utilisées pour évaluer les effets environnementaux varie selon l'objectif de l'évaluation et la situation des pays et régions concernés.

Il est important de prendre en compte tous les effets environnementaux, y compris les émissions de carbone, la biodiversité, la santé des sols et la gestion responsable de l'eau. (CHE)

Il est important de considérer les effets environnementaux potentiels à long terme. En outre, les effets des mesures de soutien à l'agriculture peuvent varier selon les structures agricoles.

Le niveau élevé des subventions dans les pays riches réduit la capacité des agriculteurs des pays en développement de faire face à la concurrence et de bénéficier des avantages du commerce international.

### 3 SUBVENTIONS LIÉES À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE

3.1. Les subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone ont été examinées à la réunion du 10 mai. Selon l'exposé présenté par l'IIDD sur l'Energy Policy Tracker, pendant la période 2020-2021, au moins 474,43 milliards d'USD d'aide ont été consacrés aux énergies propres, contre 512 milliards d'USD aux énergies fossiles. L'IIDD a souligné qu'il fallait donner la priorité aux investissements dans les énergies propres et aux réformes des plans de redressement, et trouver un équilibre entre les réponses immédiates aux crises et les objectifs de durabilité à long terme.

3.2. Au Groupe de travail, les Membres ont fait part de leurs expériences relatives à la conception des subventions et examiné les questions suivantes:

- Comment conciliez-vous les considérations environnementales et commerciales lorsque vous concevez des subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone?

- Comment prenez-vous en compte les incidences commerciales potentielles dans la conception des subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone?
- Comment peut-on identifier les impacts environnementaux et commerciaux de ces subventions?
- Quelles lacunes d'information devraient être comblées pour mieux comprendre ces impacts, et comment la transparence et la disponibilité des données pourraient-elles être améliorées?

3.3. Le tableau 3 présente une compilation des expériences partagées par les Membres sous la forme d'exposés ou dans le cadre de leurs interventions.

### **Tableau 3. Expériences relatives à la conception des subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone**

<p><i>Brésil: Subventions en faveur de la transition écologique dans l'agriculture</i></p> <p>Le Brésil accorde des subventions modestes n'ayant pas d'effets de distorsion pour soutenir la transition écologique dans l'agriculture. Son plan pour une agriculture à basse émission de carbone (ABC) a permis d'économiser plus de 170 millions de tonnes d'émissions de carbone jusqu'en 2018 et constitue un élément fondamental de la stratégie inscrite dans son ambitieux Objectif déterminé au niveau national.</p>
<p><i>Canada: Budget fédéral 2023: Plan pour une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance</i></p> <p>Le Plan pour une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance du Canada propose d'investir dans la croissance propre près de 21 milliards d'USD sur les cinq prochaines années et a pour objectif de favoriser les investissements mondiaux dans l'économie propre, en allouant des financements importants à l'électricité propre, à la croissance économique propre, à l'infrastructure résiliente et à l'innovation technologique.</p> <p>Pour accélérer l'investissement privé, trois types d'incitations financières fédérales sont employés: programmation ciblée pour soutenir des projets d'énergie propre et de décarbonation; financement stratégique pour attirer des capitaux privés et accélérer le déploiement des principales technologies; et crédits d'impôt à l'investissement pour les investissements dans l'énergie propre, l'hydrogène propre, la fabrication et le déploiement de technologies propres et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Ces incitations financières sont soutenues par la tarification de la pollution due au carbone et par les cadres réglementaires qui offrent une incitation tarifaire pour réduire les émissions et innover.</p>
<p><i>Chine: Politique de subventions vertes – L'exemple de l'allocation compétitive des fonds budgétaires</i></p> <p>La Politique de subventions vertes de la Chine vise à contribuer aux objectifs nationaux de plafonnement des émissions de carbone et de neutralité carbone et joue un rôle important dans la transformation écologique de l'économie. Elle comporte, par exemple, les mesures suivantes: des fonds spéciaux pour le développement de l'énergie propre et la lutte contre la pollution atmosphérique, un fonds de subventionnement pour les économies d'énergie et la réduction des émissions, des régimes fiscaux préférentiels pour les véhicules utilisant des énergies nouvelles et les entreprises qui utilisent les ressources de façon intégrée, et des mesures de conservation et de restauration de la nature.</p> <p>La pratique de l'allocation compétitive des fonds budgétaires a remplacé le modèle précédent d'allocation moyenne, offrant des incitations aux participants et améliorant l'efficacité de l'utilisation des fonds budgétaires. La procédure comporte la publication de possibilités de financement par le Ministère des finances, la présentation de propositions par les villes candidates, un mécanisme d'examen par des experts et de mise en concurrence, la notification publique des résultats de l'évaluation, l'allocation des fonds et l'évaluation des performances.</p>
<p><i>Union européenne: Soutien à la transition vers une économie sobre en carbone</i></p> <p>Le Plan industriel du Pacte vert de l'UE vise à accroître la capacité de fabrication de technologies à zéro émission nette. Il comprend quatre piliers: un environnement réglementaire prévisible; l'accélération des investissements destinés au développement de technologies propres; l'amélioration des compétences; et un commerce ouvert et équitable.</p> <p>Le cadre des aides publiques de l'UE comprend un principe d'équilibrage selon lequel les contributions positives à la réalisation de l'objectif politique doivent compenser tout effet négatif sur le commerce. Les Lignes directrices concernant les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie prévoient des garanties (assurer l'efficacité, ne pas fausser indûment la concurrence), le respect du droit en matière d'environnement et la compatibilité avec les règles de l'OMC. L'OMC joue un rôle dans le soutien à la neutralité climatique en établissant des disciplines sur les subventions, en promouvant la transition verte d'une manière qui limite les distorsions des échanges et en offrant une enceinte pour les discussions sur les aspects de la transition écologique liés au commerce.</p>

*Japon – Fonds pour la transition écologique*

Le Japon a établi un Fonds pour la transition écologique, qui apportera pendant dix ans un soutien allant de la R-D au déploiement, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il prépare aussi un cadre destiné à soutenir la transformation écologique grâce à l'utilisation de ressources financières générées par une tarification du carbone axée sur la croissance, qui sera introduite progressivement.

L'intention est d'utiliser les subventions comme mesures d'incitation, parallèlement à des mesures réglementaires, pour promouvoir les investissements privés dans des secteurs qui contribuent à la transition écologique mondiale, par exemple le soutien ciblé à la R-D à haut risque susceptible d'avoir des retombées. Le but de ces subventions est que la croissance verte crée une nouvelle dynamique pour l'industrie et le commerce plutôt que de restreindre les marchés intérieurs.

3.4. Le tableau 4 présente une compilation des considérations relatives à la conception des subventions liées à la transition vers une économie en carbone qui ont été évoquées dans le cadre des discussions entre les Membres. En partageant leurs expériences, les Membres ont souligné un certain nombre d'éléments communs, parmi lesquels le respect des règles de l'OMC. La synthèse des éléments figurant dans ce tableau indique que les Membres tiennent compte des considérations suivantes lorsqu'ils conçoivent leurs subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone:

- réduire au minimum les effets de distorsion des échanges;
- accorder les subventions sur une base non discriminatoire;
- éviter les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux;
- considérer l'équilibre entre les effets positifs pour la transition vers une économie sobre en carbone et les effets de distorsion des échanges;
- considérer la nature du lien avec des objectifs tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- éviter les mesures unilatérales qui risquent de perturber le commerce mondial;
- prendre en compte la manière dont les distorsions du marché risquent d'affecter de façon disproportionnée les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que les différents niveaux de développement entre les pays.

**Tableau 4. Considérations prises en compte par les Membres pour concevoir leurs subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone**

Il est important de promouvoir l'innovation et l'investissement sans créer de distorsion des échanges ou de course aux subventions. Il est essentiel de respecter les règles de l'OMC, tout en élaborant des mesures de soutien pour équilibrer les objectifs climatiques et réduire au minimum les effets sur le commerce.

Les incitations induites par le marché comme la tarification du carbone, les tarifs de rachat et les crédits d'impôt à l'investissement provoquent généralement moins de distorsions que les subventions, qui encouragent directement la capacité de fabrication.

Éviter les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux, qui peuvent fausser les échanges.

Mise en balance: atteindre l'objectif de la transition vers la neutralité carbone, tout en réduisant au minimum les distorsions des échanges. Il s'agit d'équilibrer les effets positifs de la subvention – qui doit faciliter le développement d'une activité économique clairement liée aux objectifs écologiques – et ses effets négatifs – la subvention ne doit pas altérer indûment pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun.

La compatibilité avec les règles de l'OMC est incorporée dans la conception des subventions.

Il est essentiel d'assurer la compatibilité avec les règles de l'OMC et de réduire au minimum les effets négatifs sur le commerce, surtout pendant la phase de conception des subventions spécifiques.

Il est important de prendre en compte les effets sur le commerce et la conformité avec les règles de l'OMC lors de la conception des subventions.

Il faut respecter l'ensemble de règles inscrites dans les Accords de l'OMC. Il est important d'éviter les mesures unilatérales qui risquent de perturber le commerce mondial.

L'équilibre établi dans l'Accord SMC permet d'accorder des subventions, même spécifiques, dans la mesure où elles ne nuisent pas aux intérêts des autres Membres ou n'entraînent pas, en raison de leur conception, des distorsions particulières des échanges.

La réduction au minimum des effets de distorsion des échanges lors de la conception des subventions vertes est conforme aux intérêts de la politique commerciale aussi bien que de la politique énergétique. Les distorsions augmentent le prix des investissements nécessaires à la transition vers une économie sobre en carbone.

Les règles commerciales actuelles favorisent la prise en compte des effets possibles sur les échanges des subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone.

Les subventions vertes sont traditionnellement accordées sur une base non discriminatoire, afin de réduire au minimum les effets de distorsion des échanges.

Il est important de reconnaître que certaines subventions vertes, même avec les meilleures intentions, peuvent avoir des effets négatifs sur le commerce.

Lors de la conception des subventions, il est essentiel de chercher non seulement à respecter les engagements communs en matière d'émissions nettes nulles et d'environnement, mais aussi de le faire de manière à réduire au minimum les effets potentiels sur le commerce et à respecter les obligations existantes dans le cadre de l'OMC.

Il peut être difficile de prévoir dans l'abstrait les effets d'une subvention sur le commerce et le lien de causalité.

Les travaux de l'OCDE sur les éléments qui peuvent être pris en compte dans la conception d'une subvention tendent à montrer qu'un "bon" soutien de l'État doit être: i) proportionnel à l'échelle du problème à résoudre (par exemple les défaillances du marché); ii) limité dans le temps, par exemple au moyen d'une clause d'extinction; iii) ciblé sur ceux qui en ont le plus besoin pour réduire au minimum les effets d'aubaine; iv) non discriminatoire; et v) transparent grâce à la publication des renseignements pertinents par le gouvernement.

Dans le contexte de la transition écologique, la conception des subventions peut prendre en compte le fait que le programme est ou non directement lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Trouver des solutions équilibrées et cohérentes afin que l'approche collective des subventions favorise les objectifs environnementaux à l'OMC, tout en assurant la préservation et la sauvegarde d'un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire.

Certaines subventions risquent de créer des distorsions du marché qui affectent de manière disproportionnée les pays en développement et les pays les moins avancés et qui, au nom de la réduction des émissions de carbone dans une juridiction, nuisent à la capacité des autres pays de poursuivre des objectifs similaires. À mesure que les capacités budgétaires deviendront le levier de la compétitivité, les pays en développement lutteront pour rester dans cette course vers le niveau le plus bas. Une redistribution du commerce et de la production dans le monde qui marginaliserait encore davantage les pays en développement risquerait aussi de limiter leur capacité d'action face au changement climatique et de les détourner des efforts mondiaux de décarbonation.

Il faut reconnaître le caractère central du développement et les différents niveaux de développement entre les pays, tout en fournissant tous les moyens pour que les plans et les actions des pays soient mis en œuvre de façon durable.

#### 4 TRANSPARENCE

4.1. Le tableau 5 présente une compilation des considérations en matière de transparence liées aux subventions à l'agriculture qui ont été évoquées dans le Groupe de travail.

##### Tableau 5. Considérations en matière de transparence liées aux subventions à l'agriculture

###### **À l'OMC**

Un exercice technique pourrait être effectué pour identifier les types de subventions à l'agriculture qui créent des distorsions des échanges et de la production particulièrement nuisibles à l'environnement.

Il est nécessaire d'examiner les indicateurs d'impact relatifs aux subventions à l'agriculture.

###### **Autres efforts internationaux**

La base de données PINE de l'OCDE sera utilisée pour mesurer les subventions positives pour l'environnement au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

4.2. Le tableau 6 présente une compilation des questions de transparence relatives aux subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone qui ont été évoquées au Groupe de travail.

##### Tableau 6. Considérations en matière de transparence relatives aux subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone

###### **À l'OMC**

Les prescriptions de l'Accord sur les subventions de l'OMC relatives à la notification sont peu respectées.

Des propositions ont été formulées au Comité des subventions de l'OMC en vue d'améliorer la transparence.

Les obligations de notification prévues dans l'Accord SMC constituent le fondement des disciplines relatives aux subventions. Il est nécessaire de respecter les obligations existantes concernant les subventions industrielles, y compris les subventions en faveur de la transition vers une économie sobre en carbone.

Il faut se conformer aux prescriptions en matière de notification figurant dans l'Accord SMC.

Les obligations de notification des subventions à l'OMC sont en permanence peu respectées, les chiffres récents montrant que plus de la moitié des Membres n'ont pas présenté leurs notifications de 2021. Les Membres ont été instamment invités à redoubler d'efforts pour présenter leurs notifications et s'engager de façon constructive dans les travaux en cours destinés à améliorer la base commune d'éléments factuels.

Il faut améliorer les délais et la qualité des renseignements fournis et mieux aider les Membres qui ont de réels problèmes de capacités pour s'acquitter de cette tâche.

#### **Autres efforts internationaux**

La base de données élargie MAGIC de l'OCDE, qui comprend des données sur les subventions recueillies au niveau des entreprises, est un pas en avant essentiel pour améliorer la transparence et pourrait être utilisée pour évaluer les effets des subventions sur le commerce et l'environnement.

L'Energy Policy Tracker ([energypolicytracker.org](http://energypolicytracker.org)), une initiative de 29 organisations spécialisées, suit les flux financiers publics des combustibles fossiles vers les énergies propres et couvre les politiques relatives à la production et la consommation d'énergie de 38 économies.

#### **Efforts nationaux**

Importance de la transparence des subventions à l'énergie – pour les combustibles fossiles comme pour l'énergie propre –, au-delà des prescriptions de l'OMC en matière de notification, y compris les politiques et les mesures générales.

Des rapports réguliers sont publiés sur les subventions à l'énergie.

Pour améliorer et harmoniser encore davantage la collecte de données, des règles prescrivent la structure, le format, les détails techniques et le processus des rapports d'activité nationaux sur l'énergie et le climat. Cela inclut des renseignements sur la progression vers la réalisation des objectifs nationaux d'élimination des subventions à l'énergie, notamment pour les combustibles fossiles. Les règles établissent aussi un modèle de rapport à cette fin.

Le gouvernement assure un haut niveau de transparence dans la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives aux subventions, y compris leurs effets sur le commerce et l'environnement, par le biais du pouvoir législatif, des observations du public sur les détails des différentes politiques, et d'offres publiques de projets spécifiques.

Le suivi des flux financiers publics ne constitue pas une analyse suffisante des subventions accordées par un pays.